qui, sur les avis qui lui avaient été transmis par le parquet de Bruxelles, a découvert à Londres l'adresse du chapelier fournisseur de Léon Peltzer. C'est également lui qui a trouvé l'armurier anglais chez lequel a été acheté le pistolet abandonné dans la maison de la rue de la Loi.

Il paraît que les renseignements fournis par M. Greenham ont fait faire un grand pas à l'instruction dans cette dernière affaire, au sujet de laquelle le parquet est absolument muet.

Selon toutes les probabilités l'inspecteur de la police d'Outre-Manche passera quelques jours encore à Bruxelles.

— Goedhue a adressé une demande au président du tribunal tenant les référés, afin d'obtenir sa mise en liberté. Une audience extraordinaire a été tenue avant-hier dimanche. Le président a rendu une ordonnance d'incompétence. Un greffier est parti pour Tournai avec tous les papiers et valeurs qui restaient déposés au greffe.

Affaire Peltzer. — Si ce que l'on rapporte est exact, on a découvert à Brême, deux dépêches adressées à Vaughan et signées Marie. Elles sont datées de fin décembre et sont relatives à l'affaire Bernays. On assure que les minutes de ces dépêches ont été trouvées à Anvers et que les experts à qui elles ont été soumises ont cru y reconnaître l'écriture d'Armand Peltzer.

Si ce fait se confirmait, il serait d'une gravité qu'il est inutile de faire ressortir.

Le parquet et M. Ketels ne cessent pas leurs visites à Anvers. — Ils ont entendu, la semaine dernière, anciennes domestiques d'Armand Peltzer et une servante demeurant dans une maison de la Chaussée-de-Malines. — Cette semaine ils ont fait une descente chez un négociant qui a été en relations assez suivies avec Armand.

On lit dans le *Figaro* :

» On avait cru un moment que, pour cette affaire Peltzer, à cause du grand nombre des témoins entendus jusqu'à ce jour, on serait obligé d'instituer ce qu'on appelle « de grandes assises », telles qu'on en a fait pour le procès de la Banque de Belgique, c'est-à-dire qu'on siégerait avec un jury, une cour et un parquet doubles, pour prévoir le cas où, par indisposition ou autrement, on pourrait craindre de voir les débats interrompus. A propos de l'affaire de la Banque de Belgique intervint même une loi spéciale créant ces « grandes assises ». Tout porte à croire, à moins de révélations imprévues, que le procès Peltzer ne durera pas plus de quinze jours.

» Les révélations nouvelles, je viens de le dire sont imprévues, mais elles ne sont pas invraisemblables, car, jusqu'à ce jour, le mobile du crime n'est pas judiciairement déterminé, ni établi. Il paraît prouvé, d'après ce qui m'a été affirmé de bonne source que, décidément, le vol a été le mobile du crime. Or, comme ce qu'il y avait de plus sérieux dans la fortune de l'avocat Bernays c'était une assurance de 100,000 francs contractée par lui au profit de son fils, il n'est pas probable que les assassins aient dépensé, comme ils l'ont fait, une somme d'à peu près 30,000 francs pour la mise en scène d'un crime qui ne devait produire que... l'obligation d'administrer au profit d'un tiers, mineur, une somme de cent mille francs.

» Il y a donc eu d'autres intérêts en cause : on les cherche, mais jusqu'à présent, on ne les a pas trouvés. »

Un drame à Anvers. — Un braconnier d'Aertselaer, nommé Wils, vient d'assassiner un garde-chasse du baron Van Ertborn, le sieur Werhelst.

Wils, âgé de vingt-six ans, est une sorte de brute athlétique qui répandait la terreur dans les environs, depuis qu'il avait été surpris, il y a deux mois, en flagrant délit de braconnage et condamné à une peine légère.

Il accusait Werbelst de l'avoir dénoncé à tort.

Wils, qui portait toujours son fusil chargé, rencontra le malheureux garde dans le bois. En voyant son ennemi tout seul, les mauvais instincts du drôle se réveillèrent et il se crut sûr de l'impunité. Il s'approcha traîtreusement de Werhelst et fit feu sur lui à bout portant.

La victime n'était pas morte quand on l'a relevée, mais son état laisse peu d'espoir. Le coupable est arrêté.

TRIBUNAUX

Affaire de Chaulnes de Chevreuse

Les débats de l'affaire de Chaulnes ont continué hier devant la 1re chambre du tribunal civil.

L'audience s'est ouverte à midi moins cinq minutes, sous la présidence de M. Guillemard. M. Rau, substitut, occupait le siège du ministère public. Dès onze heures et demie, l'affluence des curieux était tellement considérable que le commandant du palais avait consigné la porte de la salle d'audience.

Mme la duchesse de Chaulnes est arrivée au bras de son frère, M. le prince Borys-Galitzin, et est allée s'asseoir à côté de Me Durier, son avocat.

Me Durier a pris la parole quelques instants après l'ouverture de l'audience.

On a eu l'air d'insinuer, a-t-il dit en substance, que l'on aurait eu raison aisément des prétentions de Mme de Chaulnes, moyennant quelques sacrifices pécuniaires. Rien n'est plus faux. C'est une accusation indigne. Mme de Chaulnes est une mère qui réclame ses enfants ; ses droits sont sacrés, et elle ne veut pas y renoncer.

Me Durier s'attache à démontrer que le caractère impérieux de Mme la duchesse de Chevreuse, qui voulait être, suivant ses propres expressions, « le chef de la famille, » a porté le trouble dans le jeune ménage. Et cependant. Mme de Chevreuse ne se faisait point faute de reconnaître les aimables qualités de sa belle-fille. Ses lettres à Mme Galitzin, écrites au début du mariage, le prouvent amplement. Peu à peu, les exigences de Mme de Chevreuse, qui avait un incroyable ascendant sur son fils, M. le duc de Chaulnes, amenèrent entre elle et sa belle-fille certains froissements.

Mme la duchesse de Chevreuse suivait docilement les inspirations du R. P. Couturier, prieur de l'abbaye des bénédictins de Solesmes. Mme de Chaulnes prêtait une oreille moins attentive au bénédictin qu'on lui avait imposé comme confesseur. De là des reproches de la part de Mme de Chevreuse.

Me Durier entre ici dans quelques détails au sujet des premiers dissentiments survenus entre Mme la duchesse de Chaulnes et sa belle-mère, puis entre elle et son mari, M. le duc de Chaulnes, qui ne s'était point d'abord montré offusqué de la liberté d'allures de sa jeune femme.

Examinant, à ce propos, les reproches qu'on a adressés à sa cliente et qui résultent des articulations de la requête aux fins de séparation de corps, Me Durier déclare que jamais M. de D..., dont le nom a été mis en avant, n'a eu avec la duchesse de Chaulnes des relations coupables. Il est malheureux, a-t-il dit, d'avoir affaire à certains hommes. Par leur façon de se conduire, et l'on connaît les scandales auxquels il est fait allusion, ils font croire à la culpabilité de femmes absolument innocentes.

Me Durier a parlé ensuite de la scène qui se serait passée au château de Sablé, et conteste d'une façon absolue l'exactitude du récit qui en a été fait par l'adversaire.

Rien, dit en terminant M. Durier, dans la vie de Mme la duchesse de Chaulnes ne légitime donc la décision du conseil de famille qui, en lui enlevant ses enfants, prive la mère d'un devoir sacré entre tous: la garde de ses enfants.

Me Durier arrête ici sa discussion, et l'audience est remise à huitaine pour continuation de sa plaidoirie.

Le magnétiseur Donato, qui est belge et qui s'appelle Alfred Dhont, avait fait citer sa femme pour adultère devant la 9e chambre. Mme Dhont ayant de son côté porté une plainte contre son mari, laquelle plainte est encore à l'instruction, le tribunal a remis l'affaire à quatre semaines.

Le tribunal correctionnel (11e chambre), dans son audience d'aujourd'hui, a condamné le gérant du journal le *Nouveau parisien illustré*, à 300 d' amende pour émission du dépôt du journal au ministère de l'intérieur.

L'affaire de la ville de Marseille contre l'Impératrice

Marseille, 10 mai.

Le procès en revendication de la propriété du château impérial, intenté par la ville de Marseille, contre l'Impératrice Eugénie, est revenu aujourd'hui devant le tribunal civil.

La séance a été consacrée toute entière à entendre les conclusions du ministère public.

Le substitut du Procureur de la République a déclaré qu'il examinait seulement dans cette affaire la question de droit et il a conclu en faveur de la ville.

Le prononcé du jugement a été renvoyé à huitaine.

INFORMATIONS

Le prochain mouvement préfectoral

Le mouvement préfectoral sera plus étendu qu'on ne le supposait tout d'abord. En outre des sous-préfets à qui il sera donné de l'avancement, deux préfets seront déplacés.

Le ministre de l'intérieur a fait mander à Paris deux sous-préfets qui, dit-on, seront mis en disponibilité.

La justice radicale

Les lauriers de M. Jules Ferry empêcheraient-ils M. Humbert de dormir ? Le premier a entrepris de laïciser l'école. Le second se donne pour tâche de républicaniser la magistrature. Il faut au garde des sceaux une justice coiffée du bonnet de son opinion. Voilà pourquoi, assure-t-on, on prépare au minstère de la justice un mouvement assez considérable qui portera principalement sur les justices de paix.

Plusieurs juges de paix qui se sont fait remarquer par leur hostilité au gouvernement seront remplacés.

On sait ce que parler veut dire.

Agents révolutionnaires

Le ministre de l'intérieur a l'intention de prendre des mesures très vigoureuses contre différents agents de la révolution sociale qui parcourent en ce moment les centres ouvriers les plus populeux, et qui font une propagande effrenée en annonçant qu'un mouvement populaire est prêt à éclater à Paris, et que la province doit se tenir prête à seconder ce mouvement.

Réunion des inspecteurs d'académie

Paris, 4 mai.

Aujourd'hui le directeur de l'enseignement primaire a présidé la seconde réunion des inspecteurs d'académie présents à Paris pour leur donner des instructions relativement à l'application de la loi nouvelle dans les départements. Ces inspecteurs ont pu prendre des notes dont la responsabilité leur sera évidemment laissée.

On calcule que les voyages des inspecteurs à Paris coûteront au trésor une somme ronde de cent mille francs.

Chez M. de Mahy

Paris, 10 mai.

Des délégués des départements de l'Hérault, de l'Aude, du Gard, du Roussillon, de la Haute-Garonne et des Pyrénées seront reçus demain matin par M. de Mahy. Ils vont être entendus par le ministre sur la question du vinage.

Les élections des maires

Angers, 10 mai.

Les élections des maires et des adjoints des chefs-lieux d'arrondissement et de canton font perdre quatre municipalités aux républicains.

M. de Soland, député, a été élu maire de Thouarcé.

Agriculture

La commission du conseil supérieur de l'agriculture chargée d'examiner les dégrèvements à opérer en matière de vicinalité, s'est réunie aujourd'hui, au ministère de l'agriculture, et a délégué trois de ses membres pour opérer le dépouillement de tous les budgets départementaux, afin d'être exactement renseignée sur cette question.

Elle a chargé également deux de ses membres de recueillir le prix des journées de prestation adoptés dans chaque département, afin de fixer une moyenne et de pas léser les départements où le prix de cette journée est faible, au profit des départements où il est plus élevé.

Après avoir recueilli tous ces documents, la commission pourra nommer son rapporteur et soumettre son travail au conseil supérieur de agri culture.

Révisera-t-il ?

Les journaux ministériels la *Paix*, le *Télégraphe*, le *XIXe Siècle*, démentent la nouvelle donnée par le *National* que M. de Freycinet serait sur le point de déposer une proposition tendant à la révision de la constitution. Ces journaux estiment qu'on ne saurait quant à présent remettre cette irritante question sur le tapis.

Assemblée de Catholiques à Paris.

La réunion annuelle des délégués des comité catholiques emprunte cette année une spéciale importance à l'étude des questions soulevées par la loi de malheur.

Les membres de la réunion se sont d'abord assemblés hier matin, pour appeler, par une commune prière, la bénédiction de Dieu sur leurs travaux. Après la messe et les invocations solennelles au Saint-Esprit, les commissions diverses se sont réunies isolément.

A huit heures et demie du soir, dans la salle du gymnase Pascaud, M. Chesnelong, président, a ouvert par un discours très applaudi, l'assemblée générale, à laquelle se pressaient plus de 1,000 assistants. Mgr Belonnia, évêque d'Héliopolis, siégeait au fauteuil d'honneur.

A ses côtés, nous avons remarqué MM. J. de la Bouillerie, de Dampierre, comte de Caulaincourt, marquis de Beaucourt, de Berty, d'Alvimare, Peltereau, de Beaucorps, de Verelos, Champeaux et le Père Delaporte.

La parole de M. Chesnelong, ardente et chaleureuse, a causé une impression profonde.

M. Pasteur à Montpellier

On télégraphie de Montpellier, le mai :

« Arrivé ce matin à Montpellier, et reçu à la gare par une délégation de la Société d'agriculture de l'Hérault, M. Pasteur a fait, à deux heures, une conférence, suivie d'expériences, à l'Ecole d'agriculture. Une grande affluence de notabilités de la ville, de professeurs de Facultés, de littérateurs et d'agriculteurs ont acclamé le savant académicien.

» Très-fatigué et cédant aux prières de sa famille, M. Pasteur allait quitter Montpellier à six heures, mais sur les instances de la Société d'agriculture, il a consenti à assister au banquet préparé en son honneur. Ce banquet, commencé à sept heures, a été magnifique. M. Pasteur a été l'objet d'une véritable ovation.

» Il est parti ce soir, à neuf heures.

» Cette journée marquera dans les souvenirs d'une ville où le progrès scientifique et littéraire est très en honneur. »

La lettre du cardinal Caverot.

Lyon, 10 mai.

Mgr Caverot a adressé au clergé de son diocèse une lettre dans laquelle il l'exhorte à se consacrer d'une façon toute spéciale à l'instruction religieuse de la jeunesse, et engage les pères de famille à veiller sur leurs enfants, à les envoyer dans les écoles libres, là où elles existent, et à faire tous leurs efforts pour en créer là où il n'en existe pas.

La lettre dit, en terminant, que si jamais le père de famille acquiert la certitude que le maître, par ses enseignements, cherche à ébranler la foi religieuse des élèves, il ne devra pas hésiter à retirer son enfant de l'école.

Requiescat in pace !

Un organe de publicistes plus dangereux, le *Réveil lyonnais*, moniteur du socialisme et de la libre pensée, vient de cesser de paraître.

Mort de l'abbé de Paladines

M. l'abbé Henri d'Aurelles de Paladines, frère de l'honorable général qui s'est couvert de gloire à la bataille de Coulmiers, vient de mourir à la trappe de Sainte-Marie du Désert, à l'âge de soixante-dix ans.

Mort de M. Roucou

Paris, 10 mai.

M. Roucou, directeur des contributions indirectes, est mort.

Le cas d'un président de tribunal

Quimperlé, 10 mai.

Le président du tribunal de notre ville est soumis disciplinairement à la cour de cassation pour outrages au procureur de la République.

Le traité Franco-Portugais

Lisbonne, 10 mai.

La chambre des députés a adopté la convention additionnelle du traité de commerce avec la France.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Au Sénat

LES JUGES CONSULAIRES

Paris, 10 mai, 3 h.

La commission relative à l'élection des juges consulaires, présidée par M. Mathey, se réunira demain avant la séance pour élire son rapporteur.

LA CANDIDATURE DIETS-MONNIN DEVANT L'UNION RÉPUBLICAINE

Paris, 10 mai, 3 h. 10.

L'Union républicaine va se réunir sous la présidence de M. Mathey, pour ratifier le vote que quelques-uns de ses membres, réunis lundi, ont émis en faveur de la candidature de M. Dietz-Monnin, présenté par le centre gauche pour le fauteuil inamovible laissé vacant par la mort de M. Berthaud.

L'Union républicaine s'occupera ensuite de la date à laquelle aura lieu la réunion plénière des gauches au sujet de cette élection et de la date à laquelle aura lieu l'élection elle-même au Sénat.

Le groupe s'occupera ensuite, s'il y a lieu, des questions de politique intérieure actuellement à l'ordre du jour,

Il n'est pas exact, comme on l'a annoncé, que le groupe ait été saisi d'une proposition quelconque de révision. Cette nouvelle est absolument erronée.

A la Chambre

LES HEURES DE TRAVAIL

A la suite du rejet par le Sénat de la proposition que l'ancienne Chambre avait votée dans le but de réduire de 12 à 10 heures la durée du travail dans les usines et manufactures, M. Richard Waddington avait saisi la Chambre actuelle d'une proposition tendant à assurer au moins l'observation de la loi 1848 fixant à 12 heures la durée maxima de ce travail.

La loi de 1848, en effet, en établissant cette limite avait négligé d'en assurer l'observation. La proposition de M. Waddington tend à confier aux inspecteurs du travail des enfants dans les manufactures, la surveillance des usines au point de vue de l'exécution de la loi de 1848. Elle propose en conséquence d'augmenter le nombre de ces fonctionnaires.

La Commission de la Chambre qui examine cette proposition l'a approuvée hier et a nommé M. Richard Waddington rapporteur.

Sans préjudice de cette décision, M. Waddington et ses collègues de la commission comptent reprendre, pour la soumettre à la Chambre, la proposition d'abaissement à 10 heures de la durée du travail dès que les délais réglementaires le permettront.

LES PUBLICATIONS OBSCÈNES

Paris, 10 mai.

La commission relative à la répression des publications obscènes, paraît préférer une loi spéciale visant le délit sur la voie publique plutôt que d'ajouter un article additionnel à la loi sur la presse.

UNE NOUVELLE COMMISSION

Paris, 10 mai.

La commission, relative au réglement de la Chambre, a discuté l'institution d'une commission annuelle à laquelle seraient renvoyés les projets et propositions.

Elle a chargé M. Talandier de préparer un rapport établissant dans quelles conditions devra être instituée cette commission.

L'ABROGATION DU CONCORDAT

Paris, 10 mai.

La Commission relative à l'abrogation du Concordat, a demandé que les projets de MM. J. Roche et Lacretelle, sur les biens du clergé lui soient renvoyés.

LA COMMISSION DU BUDGET

Paris, 10 mai.

La Commission du budget a examiné l'ensemble du budget.

Elle a renvoyé la nomination du rapporteur général à vendredi, jour où elle entendra M. L. Say.

Paris, 10 mai.

La commission du budget entendra, vendredi, le ministre des finances sur plusieurs points fort importants, notamment sur la question du remboursement anticipé par les grandes Compagnies de chemins de fer.

MM. Ribot et Sarrieu, qui semblent devoir obtenir le plus de voix pour les fonctions de rapporteur général, sont favorables à l'ensemble du projet de budget de M. L. Say.

ÉTRANGER

AU REICHSTAG

La *Gazette de Cologne* annonce que la session du Landtag prussien sera close le jeudi 11 mai.

Les séances du Reichstag seront également interrompues bientôt, le bureau de cette Chambre devant assister à l'inauguration du tunnel du Saint-Gothard.

LA CATASTROPHE DE BASTIA

Bastia, 10 mai.

L'explosion qui a eu lieu à Bastia n'a pas eu la gravité qu'on lui a attribuée tout d'abord. Contrairement aux renseignements de la première heure, et jusqu'à plus ample information, cette criminelle tentative semble avoir été dirigée contre le représentant le plus autorisé du parti républicain et non contre la nouvelle municipalité réactionnaire.

LE GRAND ÉCHEC DU COMTE IGNATIEFF

On sait que le comte Ignatieff avait codifié une sorte de dispositif général concernant les juifs établis en Russie.

Le ministre a soumis ce dispositif au conseil des ministres. M. de Giers, ministre des affaires étrangères a combattu énergiquement le projet Ignatieff et a rallié à son sentiment ses autres collègues. En conséquence, le projet Ignatieff a été repoussé à l'unanimité. Le déclin d'Ignatieff est visible et l'empereur a mandé à Gatchina le ministre de l'intérieur. Il faut en déduire que l'action diplomatique des grandes puissances, bien que purement morale, aura eu des résultats efficaces et que les juifs persécutés bénéficieront de la situation.

UN ATTENTAT AU MAROC

On télégraphie de Marseille au *Daily News* :

« Le bruit court que le ministre anglais près la cour du Maroc a été assailli à coups de pierre par une bande de Maures, au moment où il passait dans la principale rue de la capitale.

Le Sultan aurait fait emprisonner 600 individus.

AFFAIRE D'ÉGYPTE

Le Caire, 10 mai.

La décision du Khédive commuant la peine des officiers circassiens sans attendre la réponse de la Porte, est due aux instances des consuls anglais et français. L'accord complet qui règne entre ces derniers est très remarqué. Leur attitude est unanimement louée.

Caire, 10 mai.

Des avis émanant du Caire, par voie de Londres, annonçent que la situation en Egypte s'est aggravée.

Mahmoud-pacha, président du Conseil, ayant vainement demandé au khédive de modifier le décret concernant les commutations de peines qu'il a faites, a l'intention de donner sa démission.

Une tentative serait faite pour imposer au khédive Arabi bey comme président du Conseil.

Le cabinet aurait l'intention de convoquer la Chambre des notables afin d'obtenir la déposition du khédive.

Plusieurs consuls généraux auraient télégraphié à leurs gouvernements pour demander d'envoyer un cuirassé.

LA TURQUIE ET L'ÉGYPTE

Constantinople, 10 mai.

Sadullah-bey, ambassadeur de Turquie à Vienne, a télégraphié à la Porte que, conformément aux instructions qu'il a reçues, il a demandé au comte de Hatzfeldt son avis sur la question de savoir si la Turquie doit faire des remontrances énergiques au Khédive, et employer une pression morale pour obtenir la mise en liberté des officiers circassiens lesquels sont dévoués au sultan.

Le comte de Hatzfeldt a répondu que le sultan a trop de sagesse pour ne pas rester juge des démarches qu'il croira devoir faire, et il a ajouté que cette pression pourrait amener des complications. En conséquence, le comte de Hatzfeldt conseille au sultan de s'entendre au préalable avec la France et l'Angleterre et de suivre les avis que ces puissances lui donneront à cet égard

On dit que le sultan aurait l'intention d'envoyer en Egypte, une commission militaire chargée de réviser la sentence qui condamne les officiers circassiens.

LE COURONNEMENT DU CZAR

Saint-Pétersbourg, 10 mai

Le couronnement du Czar à Moscou est définitivement ajourné par suite de l'impuissance de la police à garantir Alexandre contre les tentatives des nihilistes.

LES ÉVÈNEMENTS D'IRLANDE

Londres, 10 mai

M. Gladstone partira cette après-midi pour Chalworth, où il assistera aux funérailles de lord Cavendish.

Les funérailles de M. Burke ont eu lieu hier au cimetière de Glasnevin, près de Dublin.

Le *Times* dit qu'en ce moment, la chute de M. Gladstone serait un malheur national, car les conservateurs seraient impuissants à pacifier l'Irlande.

Paris, 10 mai

Le *Constitutionnel* assure que, *par ordre de la Présidence*, tous les exemplaires des journaux de Paris et des départements qui ont approuvé le crime commis à Dublin, seraient réunis par les soins du ministre de l'intérieur et soumis au conseil des ministres de samedi prochain. Le gouvernement se proposerait de prendre une décision à leur égard.

Londres, 10 mai.

A la Chambre des communes, lord Grosvenor, secrétaire parlementaire pour les affaires politiques, a proposé la motion suivante :

« La Chambre, après la séance d'aujourd'hui, s'ajournera jusqu'à demain soir, neuf heures, afin de permettre à ses membres d'assister aux funérailles de lord F. Cavendish. »

M. Cross appuie cette motion, qui est adoptée à l'unanimité.

Boston, 10 mai

Aujourd'hui, a eu lieu ici un grand meeting irlandais dans lequel ont été adoptées des résolutions exprimant la profonde horreur qu'inspirent les crimes de Dublin, et repoussant énergiquement l'insinuation que ces crimes aient été commis par des Américains.

On a lu des lettres des Orangistes de Boston flétrissant ces assassinats.

Enfin, une résolution a été votée tendant à offrir une récompense pour la découverte des assassins.

Dublin, 10 mai.

Le nommé Moore, arrêté préventivement pour complicité dans l'attentat de Dubin, a été relâché.

Plusieurs nouvelles arrestations ont été opérées.

Deux employés de chemins de fer ont déclaré qu'ils avaient été témoins du crime. Ils se sont enfuis devant les menaces des assassins.

LES ÉVÈNEMENTS D'AFRIQUE

Tunis, 9 mai, 6 h. soir.

Les dernières nouvelles du sud de la Régence sont bonnes. Toutes les fractions de tribus commencent à être convaincues que nous ne les abandonnerons pas, et, cette persuasion leur faisait entrevoir un avenir meilleur et exempt de craintes, elles n'ont plus de répugnance à venir à nous.

La tribu des Akara, province de Zargis, ne nous a jamais été très hostile, elle a combattu plutôt contre les incursions de la Tripolitaine. Il y a nécessité d'occuper Zargis : c'est un des points les plus importants, à cause de son voisinage de la frontière tripolitaine et de son peu de distance relatif du ksar Moudenin, occupé par nos troupes et dont le ravitaillement deviendrait plus facile, ainsi que les secours en cas d'attaque du côté de la Tripolitaine.

Tandis que Gabès est distant de quatre journées de marche, Zargis n'est qu'à une étape. En outre, l'eau de Gabès est très chargée de magnésie et n'est pas aussi bonne que l'eau des jardins de Zargis. Il y a en outre un grand nombre de citernes pleines, qui resteraient à la disposition de nos troupes, car dans cette saison les charas quittent la ville.

Nous croyons que le ministre de la guerre reconnaîtra l'importance de Zargis comme point d'occupation. Nous pensons aussi qu'on n'arrêtera pas dans ce moment le mouvement de nos colonnes du Sud. Il ne fait pas encore assez chaud pour cela. En outre, ces colonnes sont entraînées, et un fait consolant à noter est que le général Logerot n'avait pas un seul malade dans ses colonnes en marche. Il faut qu'on lui laisse ses troupes et qu'on ne lui envoie pas de nouvelles recrues, qui auraient à souffrir aujourd'hui.

M. d'Estournelles est parti pour le domaine de l'Enfida avec les directeurs de cette Société, arrivés dernièrement de France.

Le général Forgemol est rentré hier soir de Kef.

Les journaux intransigeants annoncent qu'un nouveau combat très acharné a eu lieu dans le sud oranais. 1,500 arabes auraient été tués ou blessés. Nos pertes seraient également considérables.

BOMBARDEMENT D'HANOI

De nouvelles dépêches de Saïgon font la lumière la plus complète sur le bombardement d'Hanoï.

L'audace toujours croissante des pirates et des mercenaires chinois avait été constatée par M. de Champeaux, consul à Haï-Thong.

Dans le cours d'un voyage scientifique fait avec M. Pusch ingénieur en chef des mines, notre représentant avait été obligé de rebrousser chemin et de subir l'insolence de ces bandits.

M. Le Myre de Villers dut alors prendre des mesures et le 26 mars, le *Drac* et le *Parceval* partirent pour le Tonquin avec deux compagnies d'infanterie de marine. M. le capitaine de vaisseau Rivière, assisté d'un chef de bataillon et d'un capitaine du génie, partit avec l'ordre de faire assurer la liberté de la circulation sur le fleuve Rouge.

Les conséquences ont été le démantèlement de la citadelle d'Hanoï et son occupation par nos troupes. Ce n'est pas, dit on, ici une question de conquête : c'est notre droit, ce sont les traités de 1874 que nous sommes allés faire respecter. Il paraîtrait que nous ne pouvons agir autrement, sans laisser s'affaiblir notre influence dans ces contrées. Un échec au Tonquin pouvait, assure-t-on, amener la ruine de tout ce que nous avons édifié avec tant de peine et de sang.

Cependant avant de nous prononcer sur cette expédition nous attendrons de plus amples renseignements.

LA FONTE DES NEIGES

Extrait des *Petites affiches* d'hier :

« 5 mai. — Demande en séparation de biens formée par la dame Marie-Sophie-Marguerite MAHOU, contre M. Charles-Joseph SAVARY, son mari, à Saint James (Seine), rue de Windsor, 8. »

Il s'agit de M. Charles Savary, député et fondateur de la Banque de Lyon et de la Loire, qui a sombré lors de la récente débâcle de la Bourse.

AFFAIRE DROUHET-ALYPE

M. Drouhet, remplacé récemment dans les fonctions de directeur de nos établissements français de l'Inde et arrivé depuis quelques jours à Paris, a déposé, mardi, à la Chambre, une demande en autorisation de poursuites pour diffamation, contre M. Pierre Alype, député républicain de l'Inde Française.

M. Pierre Alype a publié jadis dans le journal d'outre-mer, dont il est directeur, certains documents judiciaires concernant des procès auxquels M. Drouhet a été mêlé autrefois. C'est pour cette publication que M. Drouhet voudrait poursuivre M. Pierre Alype. Le président de la Chambre a refusé de recevoir la plainte de M. Drouhet, parce qu'un particulier ne peut pas le saisir directement et il l'a renvoyé à se pourvoir devant le procureur de la République, seul compétent pour transmettre à la Chambre une demande en autorisation de poursuivre l'un de ses membres.

DERNIÈRE HEURE

(*Service télégraphique particulier*).

Conseil de Cabinet

Paris, 11 mai.

Le conseil de cabinet, tenu ce matin, a reçu communication de dépêches officielles concernant les incidents d'Egypte.

Les puissances vont échanger leurs vues à ce sujet.

Affaires d'Egypte

Caire, 11 mai.

Le Khédive a déclaré à un correspondant de journal qu'il ne céderait jamais à la demande des ministres. Il a ajouté qu'il comptait sur l'appui matériel de la France et de l'Angleterre dont il a suivi le conseil identique.

Le serment

Paris 11 mai.

La commission, relative au mode de prestation de serment devant les cours d'assises et les tribunaux, a adopté la formule dédoublée ainsi conçue : Pour le passé, le témoin dira : « J'affirme sur l'honneur que les faits se sont passés ainsi. » Pour l'avenir, il dira : « Je promets de dire la vérité, rien que la vérité. »

Explosion de grisou en Prusse

Berlin, 11 mai.

Une explosion de grisou s'est produite à Bochum dans la Prusse Rhénane.

On a jusqu'à présent retrouvé 56 cadavres.

Crédit tunisien

Paris, 11 mai.

La distribution à la Chambre comprend le projet d'un crédit extraordinaire de 3,168,667 fr. pour l'organisation des différents services de la Tunisie, ainsi décomposé :

68,667 fr. pour l'organisation judiciaire.

2,800,000 fr. pour la création de corps de troupes indigènes.

300,000 fr. pour une école d'enseignement primaire supérieur professionnel.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du 11 mai

Présidence de M. BRISSON

BRUITS DE COULOIRS

Quelque animation dans les couloirs. On annonce que M. Varroy, ministre des travaux publics, fait commencer une inspection des tunnels où l'on travaille en ce moment, et où, par suite du manque d'air, la fumée d'un train peut asphyxier les ouvriers.

Le ministre veut éviter désormais les accidents qui se sont produits au Mont-Cenis.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures.

PROJET D'INTÉRÊT LOCAL

La Chambre aborde la discussion du projet de loi étendant au service d'un nouvel emprunt l'affectation de l'imposition extraordinaire autorisée par la loi du 16 mai 1882, sur les patentés de la ville du Havre, pour concourir aux dépenses de construction d'une bourse.

M. Esnault demande la déclaration d'urgence.

QUESTION VILLENEUVE

M. Villeneuve adresse à M. de Freycinet une question sur les affaires d'Egypte.

Les dépêches de ce matin, concernant l'Egypte appellent des explications, dit l'orateur. A la suite des *pronunciamentos* du parti militaire qui s'intitulait le parti national, la constitution libérale avait été mise en vigueur. L'ingérence du contrôle anglo-français, dans l'administration égyptienne, a été l'une des causes de la situation actuelle. C'est de là qu'est née la résurrection du fanatisme religieux.

M. Villeneuve demande au gouvernement de s'expliquer sur notre situation en Egypte.

Du projet de loi, adopté par la chambre des députés, portant approbation des traités de commerce ainsi que des conventions relatives aux rapports de voisinage et à la propriété industrielle, signés à Paris, le 23 février 1882 entre la France et la Suisse.

Du projet de loi, adopté par la chambre des députés, portant approbation du traité de commerce et de la convention de navigation signés à Paris, le 31 octobre 1881 entre la France et la Belgique.

Du projet de loi adopté par la chambre des députés portant approbation du traité de commerce et de navigation signés à Paris le 6 février 1882 entre la France et l'Espagne.

4e Du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant approbation des traités de commerce et de navigation signés à Paris, le 30 décembre 1881, entre la France et les royaumes unis de Suède et de Norwège.

5e Du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant approbation du traité de commerce et de navigation signé à Paris, le 19 décembre 1881, entre la France et le Portugal.

SÉNAT

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du 11 mai

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

BRUIT DE COULOIRS

Les couloirs sont calmes.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures.

Vingt sénateurs seulement sont présents à 2 h. 10.

Aucune des commissions réunies avant la séance n'a encore délibéré.

TRAITÉS DE COMMERCE

Après l'adoption du procès-verbal, **M. Teisserenc de Bort** dépose un rapport sur le projet relatif au traité de commerce franco-anglais.

L'urgence est déclarée et le rapporteur donne lecture de l'exposé des motifs.

Le rapport conclut à laisser aux deux pays le traitement de la nation la plus favorisée.

M. Fresneau (Morbihan) déclare ne pas comprendre que l'on tranche si rapidement ces questions de traités.

Il rend cette justice aux ministres actuels de ne pas prendre d'engagement à l'égard de leurs successeurs. Par conséquent la stabilité est nulle.

C'est donc à l'inconnu qu'on nous enchaîne pour dix ans, abstraction faite des souffrances qui se sont produites et se produiront d'ici à l'expiration des traités, dans les différentes branches du travail national. Il en est des traités de commerce comme du Kulturcampf dont personne n'a voulu.

L'importation des fécules a été trente fois plus considérable pendant l'année dernière que l'année précédente.

L'exportation de la fécule a été cinq fois moins considérable. Ç'a donc été un désastre pour la féculerie française.

L'orateur démontre que les catastrophes industrielles et financières ne sont qu'une forme des désastres agricoles.

Qui, dit-il profite de ces désastres ?

Il déclare que la stabilité annoncée profitera plus au gouvernement qu'aux travailleurs.

L'orateur entend donc voter contre tous les projets de traités de commerce.

M. Tirard, ministre du commerce réplique et conclut en priant le Sénat d'adopter les traités.

M. Feray, (Seine-et-Oise) parle contre le traité et constate le manque de stabilité offert par ces traités au travail national.

Bulletin du Commerce

Dépêche communiquée par MM. NOULET, CANNISSIÉ et Cie

	10 MAI	11 MAI
3 0/0	83 90	83 95
3 0/0 amortissable	84 15	84 15
3 0/0 amortissable nouveau.	84 15	84 15
5 0/0 ex coupon.	117 32	117 27
Banque de France	5575 00	5615 00
Banque d'Escompte.	575 00	000 00
» Hypothécaire	000 00	000 00
» de Paris	1215 00	1215 00
Foncier Algérien	000 00	000 00
Foncier de France	1485 00	1495 00
Mobilier	580 00	575 00
Générale	660 00	650 00
Union	000 00	0000 00
Suez	2760 00	2715 00
Unifiée	341 00	338 00
Italien	89 85	89 95
Russe 1877	00 00	00 00
Landerbank	000 00	000 00
Banque ottomane	818 00	816 00
Chemins espagnols	505 00	505 00
Chemins autrichiens	715 00	710 00
Lombards	316 00	312 00
Nord d'Espagne.	610 00	605 00
Saragosse	525 00	525 00
Panama	535 00	535 00

Dépêche communiquée par la Succursale du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, 4 rue Nain.

Cours de clôture	*Comptant* 10 MAI	11 MAI
3 0/0	00 00	00 00
3 0/0 amortissable	00 00	00 00
3 0/0 amortissable nouveau.	00 00	00 00
4 1/2 0/0	00 00	00 00
5 0/0	00 00	00 00
Banque de France	5555 00	5560 00
Foncier	1495 00	1495 00
Crédit Général Français	498 75	495 00
Ce Fon. de France et d'Algérie.	502 00	502 00
Mobilier Espagnol	506 00	500 00
Banque Ottomane	820 00	818 00
Est	765 00	760 00
Midi	1305 00	1305 00
Lyon	1730 00	1720 00
Nord	2140 00	2135 00
Orléans	1292 00	1300 00
Ouest	810 50	807 00
Gaz Parisien.	1602 00	1602 00
Ce Générale Transatlantique	550 00	550 00
Suez	2735 00	2700 00
Omnibus	1610 00	1600 00
Panama	538 00	530 00
Florin or 4 0/0	80 5.	80 25
Hongrois 6 0/0	» 00	102 25
Egypte 6 0/0	342 00	340 00
Italien 5 0/0	89 70	90 00
5 0/0 Russie 77	89 50	89 95
Turc	13 50	13 50

BOURSE DE PARIS (*Service gouvernemental*)	10 MAI	11 MAI
3 0/0	83 90 »/»	83 10»/»
3 0/0 amortissable	84 10 »/»	84 00»/»
Amortissable nouveau	00 00 »/»	00 00 »/»
4 1/2 0/0	112 15 »/»	112 00 »/»
Emprunts 5 0/0	117 35 »/»	117 00 »/»

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Ce, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 11 mai.

Ventes 700 b. Marché ferme.

Liverpool, 11 mai.

Ventes 15,000 b. Marché ferme.

New-York, 11 mai.

New-York, 12 5/16.

Recettes 3,000 b.

New-Orléans low middling 86 1/2.

Savanah » » 84 »/».

Télégrammes de MM. Reinemund et Vandervelde communiqués par Jules Cauët :

Hâvre, 11 mai.

Cours de clôture de New-York du 10 Mai

Cotons

mai	juin	juill.	août.	sept.	oct.	nov.	Déc.
12.32	12.42	12.56	12.70	12.31	11.71	11.51	11.52.

Ventes du jour: 32,000 balles. — Marché soutenu.

Recettes du jour : 3,000 balles contre 6,000 b. en 1881.

Total de la semaine : 25,000 balles contre 31,000 en 1881.

Saindoux

mai	juin	juill.	août	sept.	oct.	nov.
11.55	11.575	11.65	11.75	11.80	11.75	11.575.

Maïs

mai	juin	juillet	août	sept.
83 1/4	82 3/4	82 3/4	83 1/4	83 1/4

Froment

mai	juin	juillet	août	sept.
136	145 1/2	130 3/4	124 1/2	125 1/4

Café

Mai	Juin	juillet	août	sept.
0.00	0.00	0.00	7.65	7.75

Roubaix, le 11 mai 1882.

Cotons

Le Havre, 10 mai.

Cotons (clôture). Bonne demande aux cours précédents. Ventes de la journée 1800 balles. On cote très ordinaire Louisiane sur juin 80,25 les 50 kilos.

Liverpool, 10 mai.

Cotons (clôture du marché) — Vente de la journée 14,000 balles dont 2000 pour la spéculation et l'exportation et 12000 pour la consommation.

Marché ferme Pour les Américains, calmes pour les Surats.

Importations du jour 5,000 b.

Produits divers

Anvers, 10 mai.

Pétrole tendance ferme.

Disp. 17 1/8, courant 17 1/8, juin 17 1/2 juillet 17 3/4 août 18 1/4, sept. 18 5/8, 4 dern. 18 7/8.

Cafés marché calmes prix sans changement, mais tendance faible. On a vendu 475 sacs Rio de 21 à 23 cents le 1/2 kilo acq.

Londres, 10 mai.

Temps beau.

Mark-Lane. — Froments: Anglais et étrangers affaires calmes, aux cours de lundi dernier.

Orge tendance calme.

Importations à Londres en froment depuis lundi dernier 16470 quarters.

Cargaisons flottantes.

Marché calme. Ghirka Nicolaieff par steamer 45 shil. vendeurs Californie n. 1 pour le continent 50/9 acheteurs.

Cargaisons arrivées 2, à vendre 8.

Londres, 10 mai.

Sucres bruts calmes, tendance lourde.

Sucre de betterave calme.

Sucres raffinés calmes, prix plus fermes.

Sucres en pains calmes.

Sucres cristallisés lourds.

DUCASSE DU VIEUX JEAN DU POT

Dimanche 14 et Lundi 15 mai

GRAND BAL

Prix d'entrée : 40 centimes par personne.

CHAMP DE FOIRE (situé Boulevard Central)

CIRQUE PLÈGE

Vendredi 12 mai 1882

Immense tournoi & concours international

DE LUTTE

500 FRANCS DE PRIMES

Après les luttes, la plus grande attraction du jour : L'HOMME ECARTELÉ, tour de force extraordinaire exécuté par M. CORCHOFF, hercule Russe, qui retiendra les efforts de deux chevaux attelés à chacun de ses bras.

Prix des places : Stalles-Chaises, 3 fr.; Premières, 2 fr ; Secondes, 1 franc.

AVIS

l'Etude de Me Jourdain

Huissier à Roubaix

ANCIENNEMENT RUE PELLART, 32

est actuellement

MÊME RUE No 22

22716

Au printemps, au moment où se manifeste la circulation des humeurs, l'on songe toujours aux dépuratifs ; nous ne pouvons rien conseiller de mieux, dans ce but, que le SIROP DE RAIFORT IODÉ, PRÉPARÉ A FROID, de GRIMAULT. Ce produit, dont la base est le Cresson, le Cochléaria, etc., plantes si populaires par leurs propriétés dépuratives et fortifiantes, s'emploie avec le plus grand succès aussi bien pour les enfants que pour les grandes personnes. M. le docteur Favrot, daus un article publié dans la *Revue médicale*, s'exprime en ces termes :

« Le SIROP DE RAIFORT IODÉ de GRIMAULT nous paraît destiné à occuper une grande place dans la thérapeutique. Nous sommes heureux de pouvoir signaler les excellents résultats que nous avons constamment obtenus de son emploi comme régénérateur du sang, dans certaines affections chroniques générales tenant à une âcreté quelconque du sang, mais surtout dans celles dites spéciales, alors que l'Iodure de Potassium, l'huile de foie de morue et beaucoup d'autres dépuratifs en vogue étaient insuffisants ou ne pouvaient être supportés par des estomacs trop délicats. » 4762—19877

Propriétaire-Gérant : ALFRED REBOUX

Roubaix. — Imp. ALFRED REBOUX